

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 29 mars 2023

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Bruno Lefevre**

Excusés : **MM. Patrick Langenfeld – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – COUPES DE L'HÉRAULT ET CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage au sort des demi-finales de Coupes de l'Hérault Seniors, Challenge Maurice Martin du 23 avril 2023 et Coupe de l'Hérault Vétérans du 21 avril 2023 aura lieu le **lundi 3 avril 2023 à 18h30** dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, suivi d'un apéritif dinatoire.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister (2 personnes par club maximum).

RAPPEL – RÉUNION DES CLUBS D4 ET 5

La Commission de la Pratique Sportive souhaite recueillir le ressenti des clubs concernant le championnat D4 et 5 pour réfléchir sur la saison prochaine.

A cet effet, les clubs évoluant dans cette compétition sont invités à assister à une réunion le **lundi 17 avril 2023 à 18h30** à la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs sont priés de confirmer par mail leur présence avant le lundi 10 avril 2023 au service compétitions.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

D3

⚽ Poule B

PIGNAN AS 2/JUVIGNAC AS 2

Du 12 mars 2023

Est donnée à rejouer au 9 avril 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Décision de la Commission Règlements & Contentieux – l'Officiel 34 N° 30)

⚽ Poule C

FABREGUES AS 3/BESSAN AS 2

Du 16 avril 2023

Est avancée au 15 avril 2023

(Accord des clubs)

ROC SOCIAL SETE 1/POUSSAN CA 1

Du 16 avril 2023

Est reportée au 30 avril 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

D4 ET 5

⚽ Poule D

M. ATLAS PAILLADE 3/ST MARTIN LONDRES US 1

Du 25 mars 2023

Est reportée au 7 mai 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule E

SC LODEVE 1/VILLEVEYRAC US 2

Du 2 avril 2023

Est reportée au 23 avril 2023

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

VÉTÉRANS

⚽ Poule C

PAULHAN ES 3/S. POINTE COURTE 4

Du 24 mars 2023

Est reportée au 28 avril 2023

(Accord des clubs)

FORFAITS

S. POINTE COURTE 2

56108.2 - D4 Et 5 (D) du 26 mars 2023

À ST JEAN VEDAS 3

Courriel du 24 mars 2023

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 114 €

Indemnité kilométrique

38 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

VILL. BEZIERS FC 2

56125.2 - D4 Et 5 (E) du 26 mars 2023

À SC LODEVE 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe SC LODEVE 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe VILL. BEZIERS FC 2 avec amende de 40 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe SC LODEVE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 201 €

Indemnité kilométrique

67 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club F.C. VILLENEUVE LES BEZIERS.

FORFAIT GÉNÉRAL

U.S. BEZIERS 3

Vétérans (E)

Courriel du 27 mars 2023

Amende : 90 € (forfait général dans les cinq derniers matchs pour les compétitions en une phase)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

ABSENCE DE NUMÉRO DE LICENCE

Vu la feuille de match,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique au club ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors de la rencontre suivante :

M. LUNARET NORD 1

56078.2 - D4 Et 5 (B) du 26 mars 2023

Amende : 5 € (banc)

FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI

VU la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

BALARUC STADE 3

56749.1 - Coupe de l'Hérault Vétérans du 17 mars 2023

Amende : 1^{er} HD* : 1 €

(Cachet de la Poste du 22 mai 2023)

HD* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

VALERGUES AS 3

51033.2 - Vétérans (A) du 24 mars 2023

ST JEAN VEDAS 4

50784.2 - Vétérans (B) du 24 mars 2023

S. POINTE COURTE 3

50785.2 – Vétérans (B) du 24 mars 2023

BESSAN AS 3

50849.2 – Vétérans (C) du 24 mars 2023

SAUVIAN FC 2

50850.2 – Vétérans (C) du 24 mars 2023

THONGUE ET LIBRON FC 3

51978.2 – Vétérans (D) du 24 mars 2023

OCCITANIE FC 1

50981.2 – Vétérans (E) du 24 mars 2023

SUD HERAULT FO 4

50982.2 – Vétérans (E) du 24 mars 2023

BEZIERS A. S. 3

50983.2 – Vétérans (E) du 26 mars 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 5 avril 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 5 avril 2023.

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou